

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIÉTÉ (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication :
MA 29138 B1

(51) Cl. internationale :
A47L 13/58

(43) Date de publication :
02.01.2008

(21) N° Dépôt :
30029

(22) Date de Dépôt :
22.06.2007

(30) Données de Priorité :
23.06.2006 ES U200601491

(71) Demandeur(s) :
SP BERNER PLASTIC GROUP, S.L., Camino de la Lloma N° 35 - 46960 ALDAIA (Valencia) (ES)

(72) Inventeur(s) :
ESCARPA GIL, JULIAN

(74) Mandataire :
CABINET CHARDY

(54) Titre : **SCEAU POUR BALAI A FRANGES**

(57) Abrégé : IL S'AGIT D'UN SCEAU POURVU D'UNE PASSOIRE ESSORANTE DANS SON EMBOUCHURE, AINSI QUE DE ROULETTES SOUS LE FONDS. IL EST CARACTÉRISÉ PARCE QU'IL COMPREND UNE PAIRE DE ROULETTES ALIGNÉES DANS LE MÊME SENS SITUÉES AU DEVANT D'UN PLAN TRANSVERSAL OÙ EST CONTENU LE CENTRE DE GRAVITÉ. LE FONDS INCLUT UNE LARGE PORTION POSTÉRIEURE (8) SITUÉE DERRIÈRE LA PAIRE DE ROULETTES (5) ET UNE PORTION ÉTROITE ANTÉRIEURE (7) ASCENDANTE VERS L'EXTÉRIEUR SITUÉE AU DEVANT DES ROUES (5) DE MANIÈRE QUE LE SCEAU NE S'APPUIE DANS SA POSITION DE REPOS QUE SUR CETTE PORTION POSTÉRIEURE (8). PAR CONTRE, SI L'ON APPUIE AVEC LE BALAI À FRANGES SUR LA PARTIE AVANT DU SCEAU, CELUI-CI BASCULE LÉGÈREMENT ET PEUT SE DÉPLACER, EN S'APPUYANT AU MOINS SUR LES ROULETTES (5) AVEC ÉLÉVATION DE LA PARTIE POSTÉRIEURE (8) QUI CASSERA DE TOUCHER LE SOL PENDANT CETTE PHASE DE DÉPLACEMENT.

ABREGESceau pour balai à franges

Il s'agit d'un sceau pourvu d'une passoire essorante dans
5 son embouchure, ainsi que de roulettes sous le fonds.

Il est caractérisé parce qu'il comprend une paire de
roulettes alignées dans le même sens situées au devant
d'un plan transversal où est contenu le centre de
10 gravité. Le fonds inclut une large portion postérieure
(8) située derrière la paire de roulettes (5) et une
portion étroite antérieure (7) ascendante vers
l'extérieur située au devant des roues (5), de manière
que le sceau ne s'appuie dans sa position de repos que
15 sur cette portion postérieure (8). Par contre, si l'on
appuie avec le balai à franges sur la partie avant du
sceau, celui-ci bascule légèrement et peut se déplacer,
en s'appuyant au moins sur les roulettes (5) avec
élévation de la partie postérieure (8) qui cessera de
20 toucher le sol pendant cette phase de déplacement.

2 JAN 2008

SCEAU POUR BALAI À FRANGES

OBJET DE L'INVENTION

La présente invention, conformément à l'énoncé de ce mémoire descriptif, se réfère à un sceau pour balai à franges destiné comme son propre nom l'indique à être
5 utilisé pour le nettoyage de sols à l'aide d'un balai à franges associé au sceau.

Le sceau inclut des roulettes, pour faciliter son déplacement, dont la structure et l'emplacement sont
10 caractéristiques.

Le fond du sceau constitue aussi une nouveauté, ainsi que la localisation du centre de gravité à la verticale.

ANTÉCÉDENTS DE L'INVENTION

Il existe actuellement des sceaux pour balais à franges avec diverses conceptions, parmi lesquels il faut
15 distinguer ceux qui incluent des roues.

Ces sceaux ont fondamentalement un corps principal ou sceau proprement dit, les roues étant fixées au fond de ce sceau, une anse et un essoreur fixés à l'embouchure du
20 corps principal. Parmi ces sceaux on trouve les suivants documents: modèles d'utilité U 9302507, U 200202871 et U 200102243.

Les roulettes, bien qu'elles facilitent le déplacement du sceau en évitant que l'utilisateur ait à le traîner ou le soulever pour éviter des efforts non nécessaires, ont
25 l'inconvénient du danger d'instabilité qui existe en faisant pression avec le balai à franges sur l'essoreur pour essorer les franges, de façon que pour éviter ce problème il faut retenir simultanément le sceau avec les
30 pieds pour éviter son déplacement.

Le M.U. 9100002 est constitué par un sceau de balai à

franges pourvu de deux roulettes postérieures dans une même direction transversale situées au devant de l'essoreur et une roue avant, de manière que pendant l'essorage de la frange, le sceau bascule légèrement en appuyant sur les deux postérieures et sur une portion du bord de la base du sceau. L'appui de ces roues postérieures pendant l'essorage implique aussi une instabilité du sceau.

DESCRIPTION DE L'INVENTION

10 Pour atteindre les objectifs et éviter les inconvénients cités dans les paragraphes antérieurs, l'invention propose un sceau pour balai à franges incluant en principe au moins un essoreur et une anse fixés sur l'embouchure.

15 Il est aussi du type incorporant des roulettes pour faciliter son traînage et son déplacement, en évitant ainsi des efforts à l'utilisateur.

Il inclut un dispositif de roulettes avec une position stratégique avec deux roulettes latérales fixes situées dans une même direction transversale et au moins un patin avant situé dans une partie postérieure du sceau où se trouve l'essoreur. Le fonds du sceau est très proche du sol.

20 Les deux roulettes latérales se trouvent au devant d'un plan vertical transversal où est contenu le centre de gravité.

Il est caractérisé parce qu'une portion d'assise antérieure du fond du sceau contient un plan incliné avec une légère inclinaison ascendante vers l'extérieur.

30 Le sceau appuie normalement sur le sol par une large portion postérieure du fond et sur une paire de patins

latéraux, cette portion comprenant une zone opposée à l'essoreur et une autre zone intermédiaire avec les patins qui arrive jusqu'à la paire de roues latérales. Dans cette position, les roues n'appuient pas au sol, en
5 obtenant ainsi une stabilité et sécurité totales pendant l'essorage du balai à franges en pressant celle-ci contre l'essoreur.

Cette stabilité pendant l'essorage n'est même pas obtenue avec le Modèle d'Utilité n° 9100002, puisque dans celui-
10 ci les deux roues postérieures appuient encore au sol pendant l'essorage.

Ainsi, quand les franges sont essorées, la partie arrière du sceau est en contact permanent avec la surface du sol, en évitant des glissements non voulus, son comportement
15 étant celui d'un sceau conventionnel.

Par contre, quand on veut déplacer le sceau, on incline celui-ci vers l'avant en faisant pression avec le balai à franges sur la partie avant de ce sceau correspondant au plan incliné du fond, de manière que la partie arrière
20 s'élève en basculant sur les patins latéraux, en arrivant ainsi à pouvoir déplacer le sceau en le poussant avec le balai à franges. Dans cette situation de déplacement le sceau appuie au sol sur les deux roulettes latérales et aussi sur le plan incliné du fond. Quand la pression sur
25 la partie avant du sceau cesse, celui-ci récupère sa position stable de repos normal.

Pour faciliter une meilleure compréhension de ce mémoire descriptif et comme partie intégrante de celui-ci, nous incluons ci-après des figures représentant l'objet de
30 l'invention, de manière illustrative et non limitative.

BRÈVE DESCRIPTION DES DESSINS

Figure 1.- Montre une vue en perspective du sceau pour balai à franges, objet de l'invention.

5 Figure 2.- Montre une autre vue en perspective du sceau de l'invention.

Figure 3.- Montre une vue frontale du sceau.

Figure 4.- Montre une vue latérale du sceau de l'invention.

10

DESCRIPTION DE LA FORME DE RÉALISATION PRÉFÉRÉE

Considérant la numérotation adoptée dans les figures, le sceau pour balai à franges est déterminé à partir d'un corps creux ou sceau proprement dit 1, dans l'embouchure duquel est placée au moins une anse centrée 2, ainsi qu'un essoreur postérieur 3.

Dans la partie plus basse des côtés du sceau 1, il y a des petits évasements 4 où sont situées deux roulettes latérales 5 dans une même direction et une paire de patins 6 établis dans une portion postérieure 8 du fonds, celle-ci comptant en outre avec une étroite portion antérieure inclinée 7, une portion située au-devant de la paire de roues latérales 5 avec une inclinaison ascendante vers l'extérieur.

25 La vaste portion postérieure 8 du fond située derrière les roulettes 5 avec les patins 6 constitue une assise stable du sceau 1 en position normale de repos, de façon à assurer, pendant l'essorage du balai à franges 9, une stabilité totale de ce sceau 1. Dans cette position de repos, normale, les roulettes 5 ne touchent pas le sol.

30 Par contre, pour déplacer le sceau, une pression est

- exercée avec le balai à franges 9 en poussant sur la partie antérieure du sceau 1, de manière que la partie postérieure 8 du fond se soulèvera en basculant sur les patins 6 en cessant d'appuyer ladite partie postérieure 8
- 5 sur le sol, tandis que la portion inclinée 7 appuiera sur le sol, les roues 5 appuyant aussi dans cette situation sur le sol, le sceau 1 pouvant alors être déplacé, aisément. Dans cette situation, les patins ne touchent pas le sol.
- 10 Quand la pression exercée avec le balai à franges 9 sur la partie avant du sceau 1 cesse, celui-ci récupère sa position normale de repos dans laquelle les roues sont éloignées du sol.

REVENDEICATIONS

1.- SCEAU POUR BALAI À FRANGES, comprenant un corps creux ou sceau proprement dit pourvu d'un essoreur dans son embouchure, ainsi que des roues dans son fond, il est
5 caractérisé parce qu'il inclut une paire de roulettes dans un même sens situées au-devant d'un plan transversal contenant le centre de gravité, le fond comprenant une large portion postérieure (8) placée derrière la paire de roulettes (5) et une étroite portion antérieure (7)
10 ascendante vers l'extérieur située au-devant des roulettes (5), de manière que le sceau n'est appuyé dans sa position de repos que sur cette portion postérieure (8), tandis que quand nous faisons pression avec le balai à franges sur la partie avant du sceau, celui-ci bascule
15 légèrement et peut être déplacé en appuyant celui-ci au moins sur les roulettes (5), en levant la partie postérieure (8), celle-ci ne touchant plus le sol dans cette phase de déplacement.

2.- SCEAU POUR BALAI À FRANGES, selon la revendication 1,
20 caractérisé parce que la portion postérieure (8) du fond incorpore deux patins latéraux (6) qui appuient sur le sol pendant la position stable du sceau (1).

3.- SCEAU POUR BALAI À FRANGES, selon la revendication 2,
25 caractérisé parce que les patins latéraux (6) constituent le moyen de basculement du sceau quand celui-ci passe de la position de repos à la position de déplacement et vice-versa.

D.V. 30029

SIXIÈME ET DERNIER FEUILLET
RABAT, le 22.06.2007

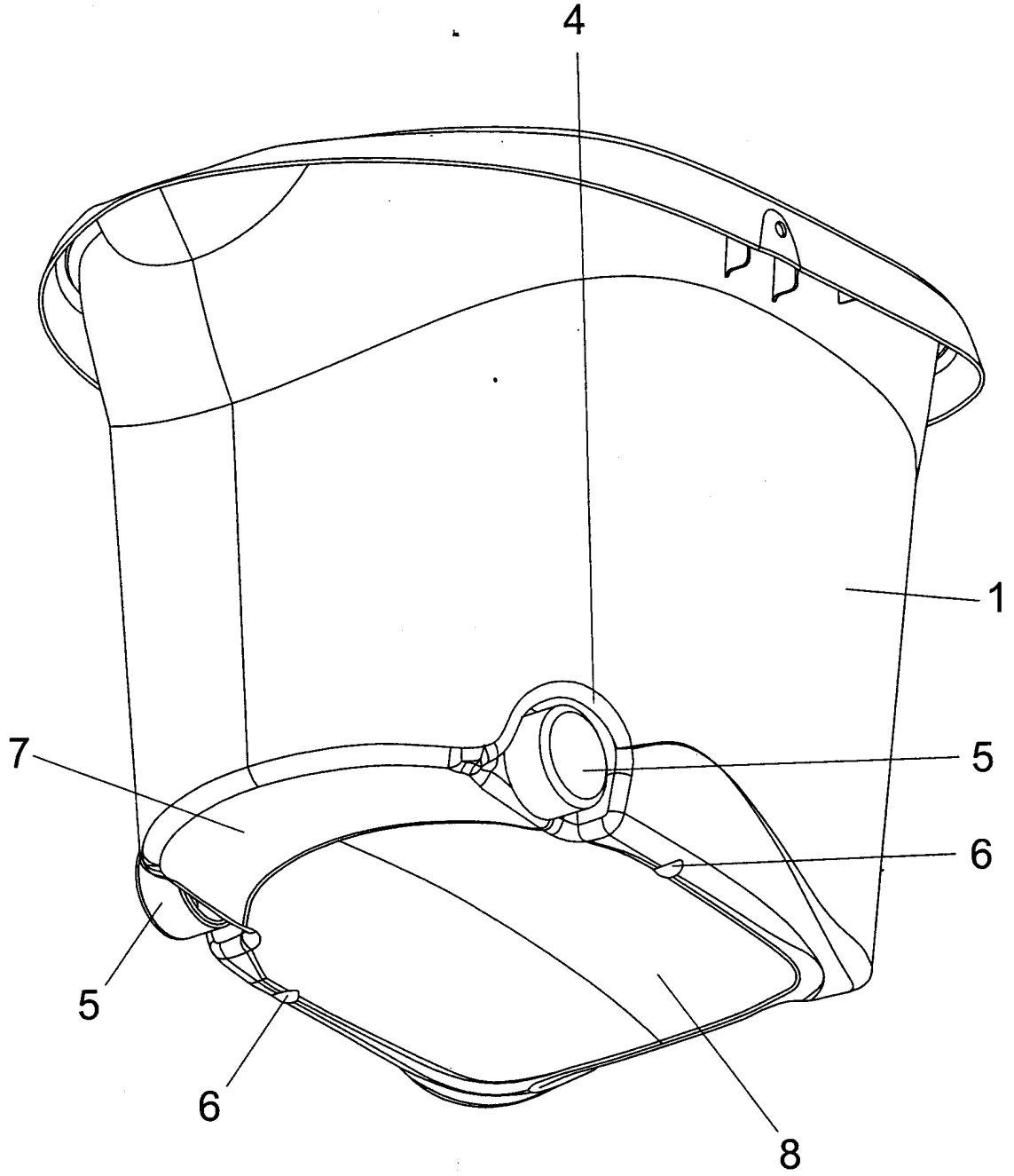


FIG. 1

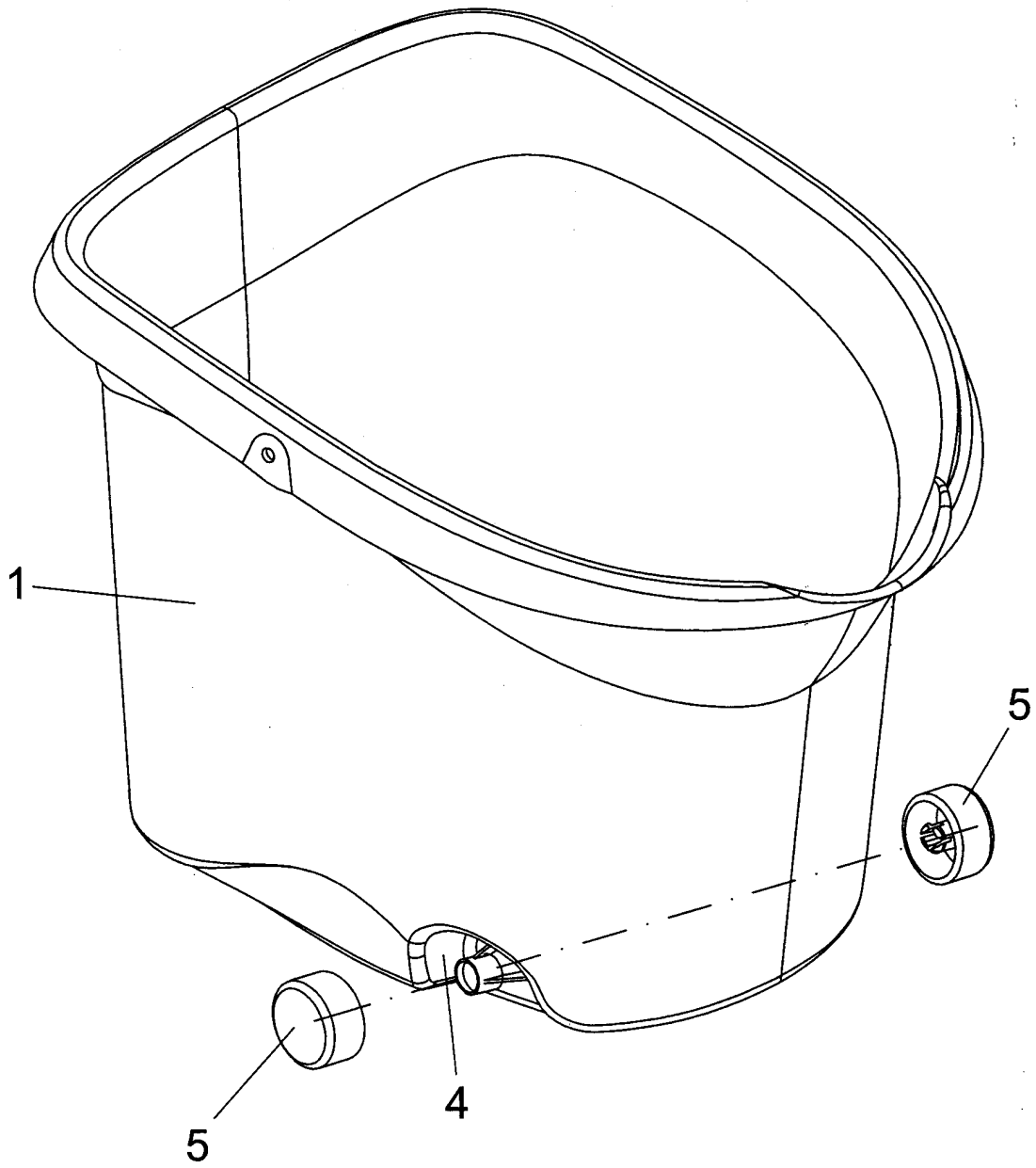


FIG. 2

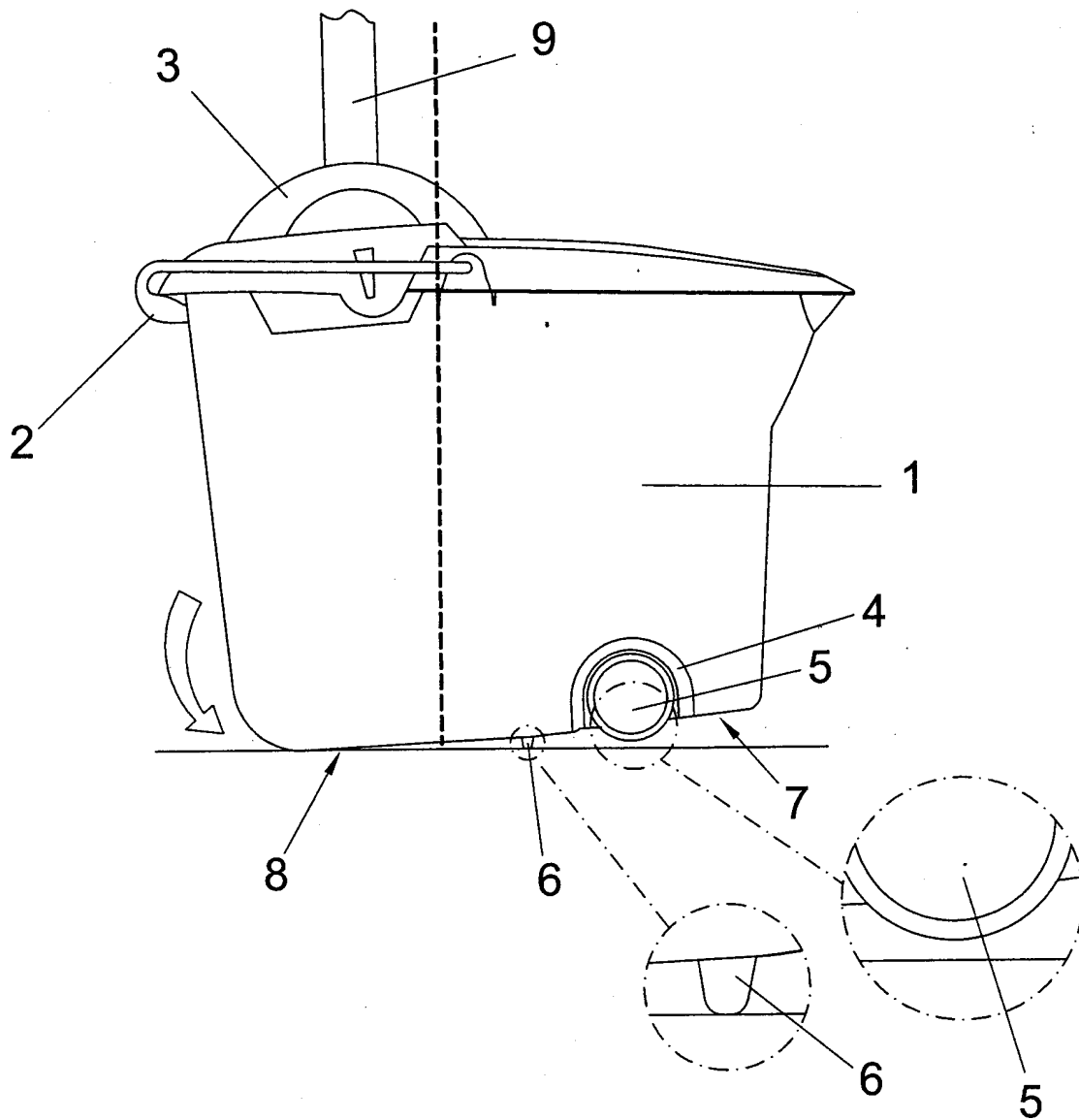


FIG. 3

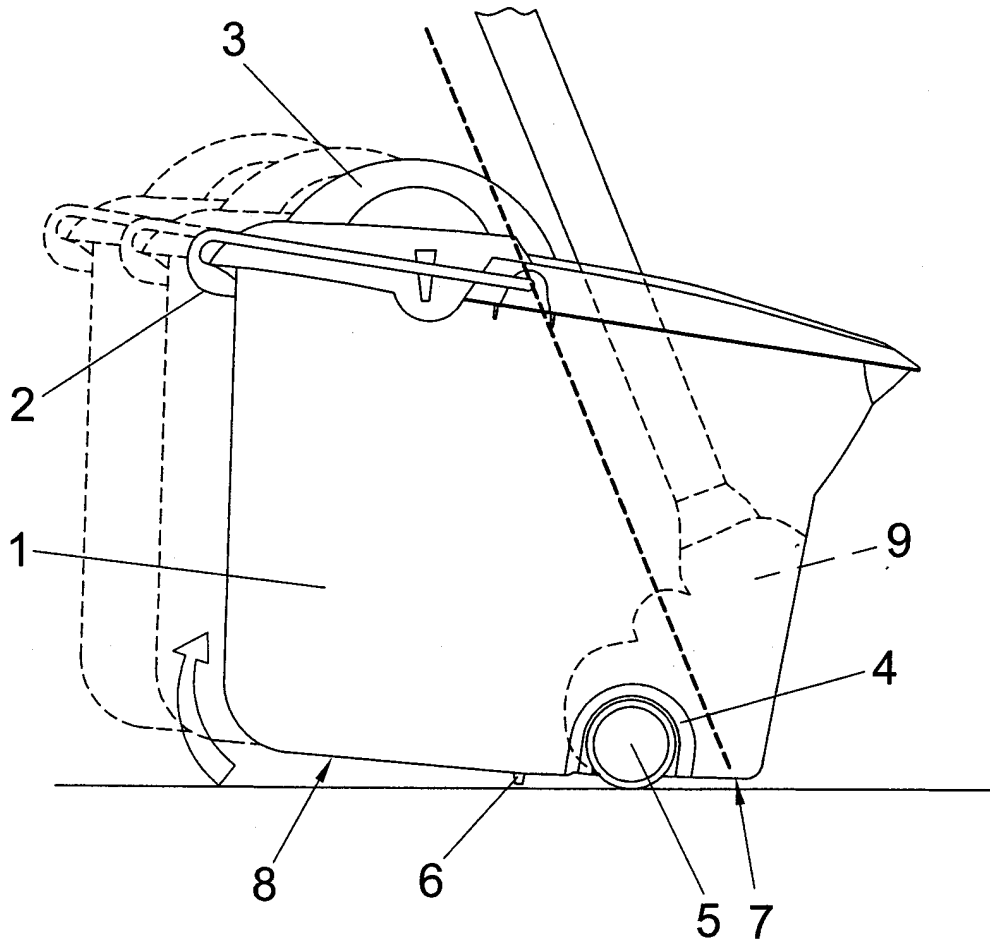


FIG. 4